BUDGETS PRIMITIFS 2025 : RAPPORT DE PRESENTATION

Les orientations budgétaires pour l'année 2025 ont été débattues le 19 février en conseil municipal.

Ces orientations suivent les deux fils conducteurs de notre action publique depuis plusieurs années :

- le développement durable (actions de l'Agenda 21, de mutations énergétiques, de mobilités, d'évolutions des usages, ...)
- la participation citoyenne à la décision publique (charte de la démocratie participative, budget participatif, application citoyenne, ...).

Dans un souci de mieux mesurer l'impact environnemental et d'orienter favorablement les dépenses de notre commune, la municipalité a choisi de compléter la présentation règlementaire du budget primitif par une mise en forme dite « budget vert ». Vous trouverez ces éléments en annexe du présent rapport.

La stratégie financière engagée depuis plusieurs années reste la même, avec les lignes directrices suivantes :

- maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement (en maintenant et développant la qualité des services publics) et dynamisme des recettes de fonctionnement pour éviter l'effet ciseau ;
- une épargne brute supérieure à 2,5M€ par an ;
- une capacité de désendettement inférieure à 8 ans ;
- un taux d'épargne supérieur à 15%.

Les budgets primitifs de l'année 2025 (budget principal et budgets annexes confondus) visent à respecter ces orientations. Les masses budgétaires pour cette année sont les suivantes :

	BP 2025	
	fonctionnement	**investissement**
Budget Principal	16 574 714,39 €	15 815 442,15 €
Budget Parkings[1]	2 138 106,71 €	1 663 509,92 €
Budget Eau[1]	600 337,00 €	1 945 616,22 €
Budget Assainissement[1]	1 163 364,30 €	2 324 889,33 €
Budget Transports	177 989,57 €	59 884,75 €
Budget Golfs[1]	785 349,18 €	162 254,67 €
Budget Camping[1]	842 875,00 €	2 035 759,43 €
Budget Forêt[1]	387 510,00 €	206 083,39 €
Budget Lotissement	15 000,00 €	29 493,75 €
TOTAL	**22 685 246 €**	**24 242 934 €**

[1] Crédits exprimés en euros hors taxe

Il faut remarquer que cette année encore, Lacanau investit plus qu'elle ne dépense pour son fonctionnement, ce qui est rare pour une commune

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-24-BF
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Budget principal

Section de fonctionnement : malgré une pression sur l'épargne brute, les ambitions en matière de services publics et d'autofinancement sont poursuivies

1. Des recettes de fonctionnement en légère augmentation

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'établit à un montant prévisionnel de 15,3 millions d'euros, soit une progression de 1,5% par rapport au montant réalisé sur l'exercice 2024.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

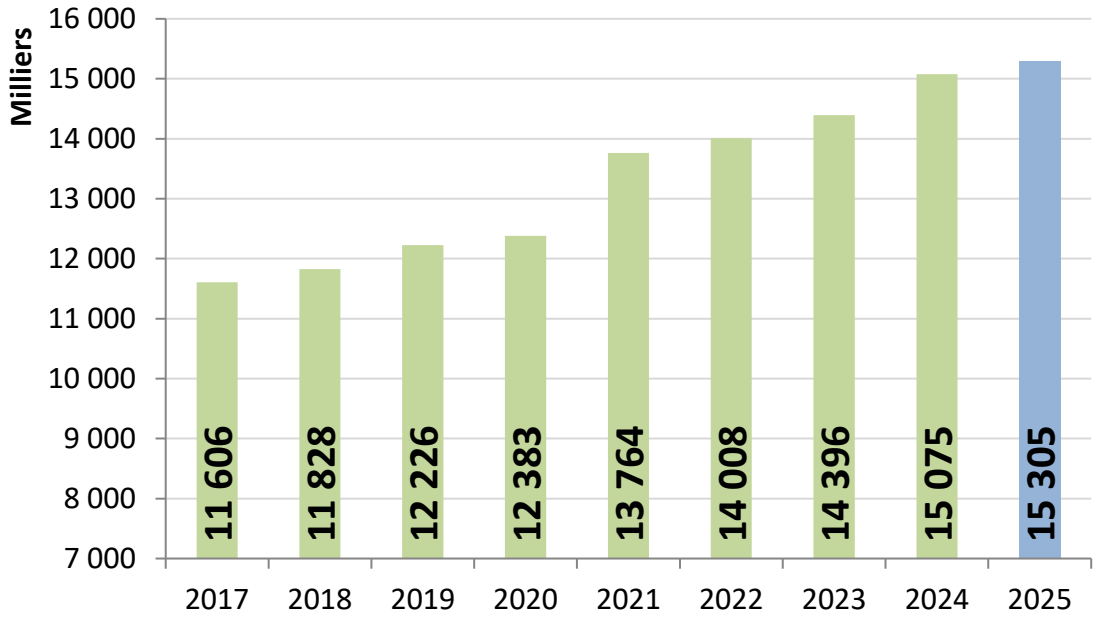

* données comptes administratifs 2017 à 2024 (hors cessions)

*2017 retraité de la reprise d'excédent assainissement de 950k€

1.1. Des produits fiscaux en augmentation, malgré quelques taxes en baisse

Pour la neuvième année consécutive, la municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité. Ainsi, la progression du produit des impôts directs (175 789 € soit +2,2%) est uniquement due à :

- la revalorisation nationale des valeurs locatives (+1,7%)
- l'augmentation physique des bases (+0,5%), par les constructions d'immeubles et grâce au travail d'optimisation réalisé par la Commission Communale des Impôts Directs.

Le total de ses impositions atteint 8 270 000 €.

Après des fluctuations à la hausse jusqu'en 2021 puis une baisse jusqu'en 2024, les droits de mutation à titre onéreux devraient se stabiliser cette année. La prévision est donc de 850 000 €, équivalant au montant encaissé en 2024.

L'attribution de compensation reversée par la Communauté de Communes Médoc Atlantique progressera d'environ 23 000 € selon la formule de révision définie par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) pour attendre 781 500 €.

Le prélèvement sur le produits des jeux est estimé à 130 000 € (pour 124 776€ réalisé en 2024)

Le total du chapitre des impôts est taxes s'élève 10 215 400 €, en progression de 1,4%.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-24-BF
Date de réception préfecture : 15/04/2025

1.2. Les dotations et participations en progression malgré la participation à la réduction des déficits publics

La recette principale de ce chapitre est la dotation globale de fonctionnement. L'évolution de la population canaulaise a un impact positif sur cette recette. Mais à contrario, le DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités locales) vient grever la DGF de 20 000 €. Il s'agit du système de prélèvement sur les ressources des collectivités mis en place ans le cadre de la loi de finances 2025, en vue de faire contribuer ces dernières à l'effort national de réduction des dépenses de l'Etat. En considérant ces éléments, la DGF s'établirait à 1 500 000 €.

Viennent ensuite les participations de la Caisse d'Allocation Familiale pour les activités périscolaires et d'accueil de loisirs des enfants et des jeunes. Ces dotations atteignent 453 050 €, auxquels il faut ajouter 15 000 € pour les ludo-médiathèques. Le Département participe à ces actions, à hauteur de 9 655 € pour ces activités.

50 800 € de subventions sont attendues pour les études sur les zones humides ainsi que sur les espaces naturels sensibles.

D'autres subventions sont à signaler :

- Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour le label « France Services » visant au maintien de l'accès aux services publics de proximité (guichet unique), 40 000 € ;
- Communauté de communes pour les fêtes labelisées.

Des subventions sont systématiquement demandées aux collectivités d'échelon supérieur, toutes ne sont pas inscrites au stade du budget primitif.

1.3. Des recettes non fiscales stables

Le chapitre des produits des services concerne les diverses occupations du domaine et les services payants. Cette année, les tarifs municipaux ont été augmentés, globalement, de 2%, en cohérence avec le niveau de l'inflation. Les recettes attendues s'élèvent à 1499 141 €.

Au l'intérieur de ce chapitre, les principaux produits sont les suivants :

- occupation du domaine pour terrasses : 302 000 €
- occupation du domaine privé pour des activités commerciales : 113 000 €
- autres occupations commerciales (y compris marchés forains) : 197 000 €
- stationnement et navigation sur le lac : 193 000 €
- services culturels et sportifs : 127 100
- accueil de loisirs et périscolaire (y compris cantine) : 321 741 €

Le chapitre des « produits du domaine » est prévu à hauteur de 1 099 594 €.
Il comprend 335 844 € de loyers, dont en particulier le bâtiment UCPA Ardilouse pour 87 000 € et les terrains sous baux emphytéotiques aux campings de l'océan pour 114 792 €.
On trouve également 770 000 € de reversements des budgets annexes golfs et parking (respectivement 320 000 € et 450 000 €).

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-24-BF
Date de réception préfecture : 15/04/2025

2. Des dépenses réelles de fonctionnement en progression rapide

Les prévisions budgétaires en dépenses de fonctionnement sont en progression de 5,6% par rapport au budget primitif 2024. Ces prévisions constituent le maximum de dépenses. Elles sont estimées de manière prudente afin de s'assurer des marges de manœuvre pour ne pas bloquer le fonctionnent. Cela permet également de garantir, en fin d'exercice, une épargne supérieure à celle prévue au budget primitif. Pour les besoins de la comparaison, on applique dans le graphique ci-dessous, un taux de réalisation de 97% aux dépenses (supérieur à la moyenne des trois dernières années).

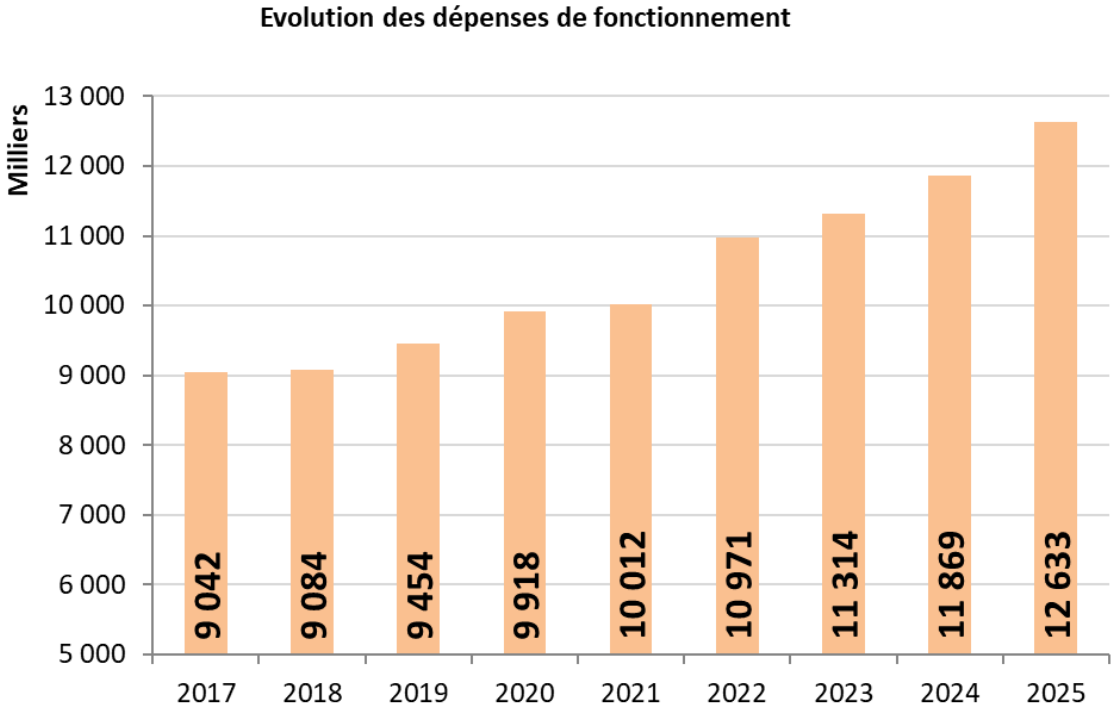

* données comptes administratifs 2017 à 2024

** 2017 dépense exceptionnelle retraitée : 317k€

Parmi les augmentations, beaucoup s'imposent à nous, comme l'inflation, les évolutions de carrières et les charges sociales. D'autres correspondent à l'adaptation de la collectivité à la croissance de sa population et à la modernisation continue du service public.

2.1. Les charges à caractère général sont impactées par des mouvements financiers

Ce chapitre progresse de 9,4% par rapport au budget 2024 pour un total prévu de 4 708 155 €. Voyons les principaux éléments qui expliquent cette hausse.

L'inflation normale qui joue pour 1,9% environ sur les charges à caractère général,

Des changements d'affectation comptable viennent modifier ces dépenses avec notamment :

- le passage en section de fonctionnement de certaines dépenses liées au projet d'aménagement durable de la station (honoraires d'expertise et étude sur le domaine public du front de mer)
- la prise en main de l'organisation du Lacanau Pro par la ville en remplacement d'une subvention versée (du chapitre 65 au chapitre 011).

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-24-BF
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Le remboursement des frais du service communautaire de surveillance des plages est en forte augmentation. Le coût du personnel s'est avéré plus élevé que prévu pour la communauté de communes en 2024. Le surcoût de 2024 doit être payé en 2025. L'augmentation est ensuite prise en compte et reconduite dans le prévisionnel 2025. Ainsi, le total à prévoir cette année est de 796 000 € soit + 141 000€ par rapport au budget primitif 2024 dont 750 000 € au titre du service rendu en 2025. Ce dernier chiffre doit correspondre à un maximum et des discussions sont engagées avec Médoc Atlantique pour maîtriser les coûts au sein de cette enveloppe.
La recette afférente dans le cadre de l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité progresse elle aussi, mais beaucoup moins rapidement.

Les actions de développement durable augmentent avec la programmation d'une étude sur les espaces naturels fréquentés autour du lac, visant à établir un plan-guide pour la conciliation de la protection du lac et de ses rives avec les usages, dans un contexte de changement climatique (30 000 € subventionnés à 80%).

Les animations qui promeuvent notre ville et favorisent son attractivité voient leur budget augmenter cette année de 30 000 €.

2.2 Des dépenses de personnel impactées par le développement des services offerts aux canaulais et les mesures gouvernementales

Ce chapitre connait une progression de 4,1% par rapport à 2024. Il s'élève à 6 951 000 €, ce qui représente 53% des dépenses réelles de fonctionnement 2025.

Les effectifs sont en légère progression avec trois recrutements nouveaux, afin d'adapter les ressources humaines au développement des services publics offerts et aux besoins de la population, dans un contexte où le nombre d'habitants est toujours plus important.
Concrètement, les services renforcés ceux de l'enfance, la jeunesse et les séniors d'une part et le service « espaces verts » d'autre part, en lien avec l'entretien des surfaces paysagères créés au fil des années pour l'amélioration du cadre de vie.

Viennent ensuite les évolutions de charges de personnel indépendantes des choix de la municipalité mais venant de décisions nationales:

- l'évolution de carrière des agents, avancement dans les grades +14 000 € ;
- versement mobilité additionnel : + 20 000 € ;
- augmentation de la cotisation à caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux : + 81 000 €

Cette dernière ligne n'est qu'au début des ses effets pour les budgets des collectivités. Dans le cadre, la programmation des finances publiques et pour répondre aux critères européens de déficits, le gouvernement français a cherché des économies et de recettes nouvelles. Parmi ces dernières il y a l'augmentation progressive de 12 points en 4 ans de la cotisation CNRACL. 3 points en 2025, qui engendrent les 81 000 € cités ci-dessus et donc, à terme, en 2028, le surcoût sera de 325 000 €, soit près de 5% de la masse salariale 2024 ou l'équivalent de 8 agent employés à temps plein.

Il est à noter que ces trois « nouveautés » ont les conséquences budgétaires non négligeables : 126 000 €. Pour 2025. La commune peut résister à ce type de dépenses nouvelles subies grâce aux marges de manœuvre budgétaires que nous avons toujours su créer.

La municipalité a souhaité faciliter l'accès des agents à une prévoyance (garantie maintien de salaire en cas de maladie longue) en mettant en place un contrat de groupe et en participant à son financement à hauteur de 50% des cotisations des agents. Cette initiative ne répond pas à une obligation légale mais bien à un choix de gestion de nos ressources humaines. Le coût de cette mesure est de 25 000 € pour 2025.

Enfin, une enveloppe de 50 000 € est inscrite sur ce chapitre pour prévenir d'éventuels imprévus (remplacements maternités, renfort, stagiaire etc.) ou pour des besoins non connus au moment de la préparation budgétaire.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-24-BF
Date de réception préfecture : 15/04/2025

2.3. Des charges de gestion courante en baisse sous l'effet de transferts comptables

Le chapitre des charges de gestion courante s'élève à 882 460 €, en diminution de 1,7%.

Cette réduction de l'enveloppe est en fait un trompe l'œil puisqu'elle s'explique par la fin de la subvention pour le Lacanau Pro (45 000 €) suite à la reprise par la ville de l'organisation de l'évènement.

Le soutien de la commune aux autres associations est maintenu, ce secteur restant un élément très important pour l 'animation de notre ville et la création de liens sociaux.

Ce chapitre comptabilise également les logiciels et les outils de sécurité informatiques. La sécurisation et la modernisation constante des outils, au service de la population et pour l'efficacité de l'administration amène les dépenses de logiciels à hauteur de 45 530 € (+6 430 € par rapport à 2024).

La ligne dédiée aux admissions en non valeurs (c'est-à-dire les impayés des années précédentes) est portée cette année à 11 000 €, aucune ANV n'ayant été comptabilisée en 2024.
La subvention d'équilibre versée au budget annexe transport (pour les transports scolaires) est maintenue à 90 000 €.

2.4. Des charges financières doublement impactées

Les emprunts contractés en 2023 et 2024 ont subi la hausse des taux d'intérêts. A cela s'ajoute le fait que l'encours de dette de la Ville a progressé pour financer les investissements structurants au cœur du programme pluriannuel d'investissements (PPI) de ce mandat. La conséquence est une augmentation de 71 444 € des frais financiers, pour un total de 461 580 €. Cela représente 3,5% des dépenses réelles de fonctionnement, un niveau tout à fait soutenable.

3. Des ratios financiers qui restent bons et tiennent les objectifs du mandat

La gestion financière de la commune sur ce mandat n'aura été qu'une succession de contraintes et de périls exogènes à absorber (COVID, crise inflationniste, ponctions de l'Etat…). Malgré ces difficultés, le pilotage politique et financier du budget a permis de ternir les objectifs du mandat en terme de qualité de services publics, de maitrise du fonctionnement et d'investissements structurants.

En 2025, les évolutions sur notre section de fonctionnement font naître un début d'effet ciseaux (dépenses progressant plus vite que les recettes) mais les trajectoires des courbes ne sont pas encore inquiétantes et l'épargne brute reste au-dessus de l'objectif annuel de 2,5 millions d'euros.

Concernant les autres ratios :

- ✓ le taux d'épargne sera à 17,5%, bien au dessus de l'objectif de 15 % ;
- ✓ la soutenabilité de la dette, mesurée par la capacité de désendettement, devrait être à fin 2025 en dessous de 6 ans , là aussi nettement dans l'objectif de ne pas dépasser les 8 ans.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-24-BF
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Recettes et dépenses de fonctionnement, épargne brute

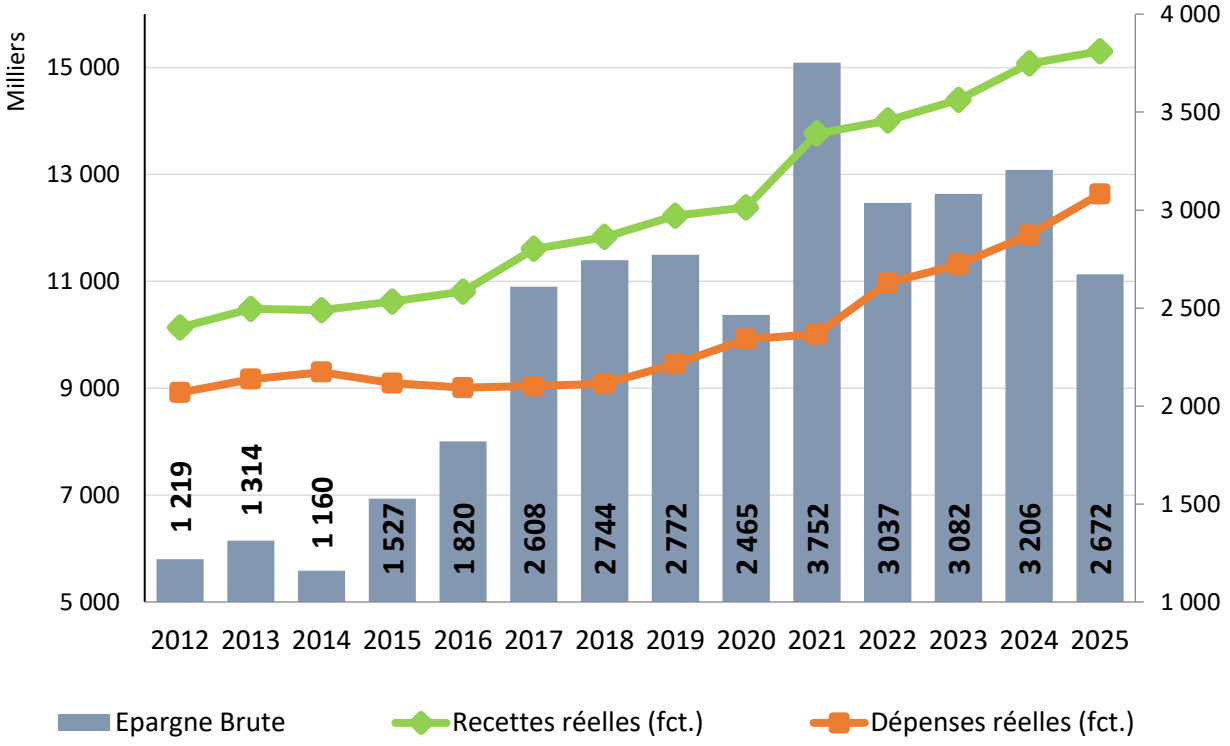

* données comptes administratifs 2017-à 2024

**2017 retraité de la reprise d'excédent assainissement de 950k€

Les montants inscrits au budget primitif sont prudents, tant en dépenses qu'en recettes. C'est pourquoi, sur ce graphique, pour évaluer ce que sera l'épargne brute à fin 2025, nous nous appuyons sur ce que l'on observe les années passées. Ainsi, il est appliqué un taux de réalisation de 97% sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-24-BF
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Section d'investissement : une nouvelle année avec d'importants investissements structurants tout en maîtrisant l'endettement

1. Une répartition équilibrée des recettes d'investissement

1.1. L'autofinancement reste conséquent pour financer l'investissement

L'épargne brute dégagée en 2025 s'élèverait à 2,67 millions d'euros.

La section d'investissement est financée pour un quart par l'autofinancement budgétaire prévisionnel (épargne brute ajoutée aux dotations aux amortissements), à hauteur de 3 548 819 € (précisément 28% des recettes d'investissement de l'exercice hors opérations d'ordre à l'intérieur de la section).

1.2. Le fonds de roulement

Le prélèvement sur fonds de roulement a permis de financer 16% des investissements

1.3. Les recettes propres externes représentent un quart de la section

Le financement par les ressources propres externes, à savoir les subventions, les dotations et la taxe d'aménagement représente un tiers des recettes (34,5% recettes d'investissement de l'exercice hors opérations d'ordre à l'intérieur de la section).

Le niveau important des subventions obtenues, particulièrement pour l'aménagement du front de mer permet d'inscrire 2 535 000 € sur ce chapitre. Cette année nous poursuivrons la veille sur les dispositifs de financements et la promotion des nos projets auprès des financeurs publics (communauté de communes, Département, Région, Etat, Union Européenne).

En raison du fort niveau d'investissement réalisé l'an dernier, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est inscrit pour 1 786 000 €. Celui-ci est en effet perçu l'année suivant la dépense.

La taxe d'aménagement (versée par les particuliers et les entreprises à l'occasion de constructions) devrait rapporter cette année 620 000 €.

1.4. Des cessions optimisées pour financer des projets de long terme

La municipalité continue sa stratégie de gestion proactive de son patrimoine en vendant des biens immobiliers qui ne présentent plus d'intérêt général à moyen ou long terme. Cette démarche permet de financer des investissements essentiels pour la commune.

Cette mesure devrait générer un revenu de 2 640 000 € cette année (soit 21% des recettes). Ces fonds permettront de financer à la fois des acquisitions stratégiques et des investissements structurants pour la commune.

1.5 Une année sans emprunt nouveau

La stratégie financière définie depuis le début du mandat prévoyait avant tout de préserver une épargne suffisante. Grâce à cela, il est possible d'autofinancer les investissements mais aussi de présenter une capacité de remboursement qui nous donne accès à des prêts bancaires.
Le recours à l'emprunt était également planifié en fonction de l'avancement des grands projets. Ainsi l'encours de dettes à augmenté en 2023 et 2024.
Aujourd'hui, l'autofinancement, le fonds de roulement conséquent et les ressources externes nous permettent de prévoir cette année encore un fort niveau d'investissement, sans faire appel au financements bancaires.

En 2025, l'intégralité des dépenses d'investissement sont financées par nos ressources propres.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-24-BF
Date de réception préfecture : 15/04/2025

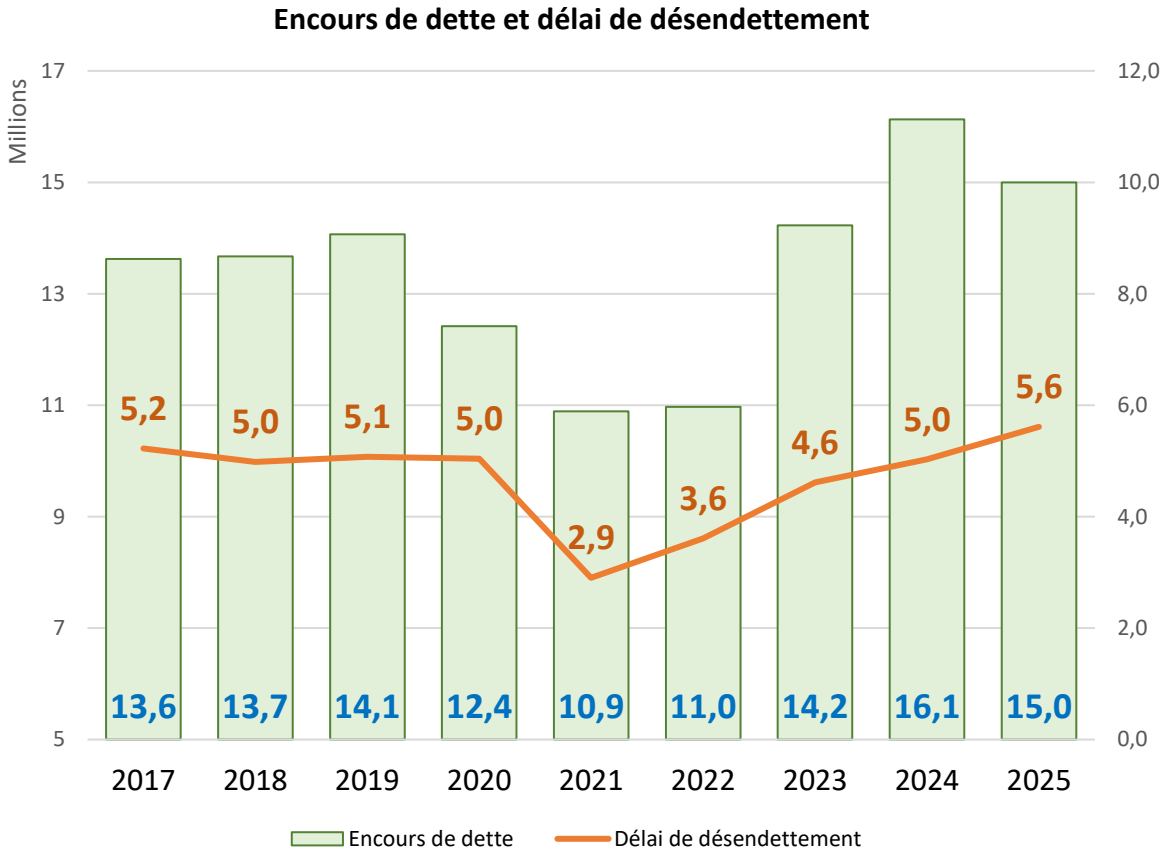

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-24-BF
Date de réception préfecture : 15/04/2025

2. La poursuite des investissements structurants sur la commune

Le programme pluriannuel d'investissement (PPI), établi en début de mandat et ajusté après la période COVID continue d'être déployé.

La station océane

Comme l'an dernier, le principal projet en termes de niveau de dépense sera l'aménagement durable de la station, avec la fin de la promenade Sud et la placette centrale. Cette opération, géré en autorisation de programme, mobilisera près de 4,2 millions d'euros cette année.

La voirie

D'importants travaux de voirie sont au programme, pour 1,6 millions d'euros. Parmi les voies traitées cette année, on peut citer le chemin de Mistre ou encore la rue des Mimosas. D'autres rues sont à l'étude pour identifier les autres priorités
L'enfouissement des réseaux est réalisé simultanément aux travaux de voirie, le volume de cette opération est donc élevé également, à 930 000 € environ.

Les bâtiments

Les travaux sur les bâtiments constituent le troisième poste de dépenses avec un total de 1,3 millions d'euros. Les opérations les plus conséquentes budgétairement sont les suivantes :

- au pôle de l'Ardilouse : réfection de courts, création de deux terrains de padel et diverses, rénovations diverses pour 310 600 € ;
- au pôle de l'Aiguillonne : travaux d'étanchéité, de ventilation et de climatisation : 217 000 € ;
- dans les écoles : réfection de sols et murs, aménagements divers, climatisation d'une salle commue, acoustique du restaurant etc. pour 173 900 € ;
- dans la salle l'Escoure : remplacement de l'éclairage et petites rénovations : 91 140 € ;
- Mairie annexe de l'océan : réfection des façades : 61 600 €

Le développement durable : efficacité énergétique et mobilités

Cette enveloppe est abondée à hauteur de 515 000 €.
On y trouve notamment :

- l'installation d'un nouveau chauffage par pompe à chaleur à la salle des fêtes pour 156 000 €,
- 80 000 € pour des études de faisabilité sur :
    - la création d'ombrières photovoltaïques sur des parkings
    - l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux
- les études de maitrise d'œuvre pour l'aménagement de pistes cyclables (notamment rue Pasteur et la liaison entre place de la Gaité et le secteur de Talaris) : 112 000 € ;
- La création d'un fonds d'aide aux canaulais, pour l'isolation de leur logement, en complément du dispositif « Ma Prime Rénov' » : 50 000 € ;
- la création d'un fonds d'aide à l'acquisition de vélos par les canaulais : 10 000 €.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-24-BF
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Le détail des crédits d'équipement prévus au budget primitif 2025, rangés par opérations comptables, est présentés dans le tableau suivant:

Opérations	BP 2025
ADS FRONT DE MER	4 199 194 €
AMENAGEMENT DES PLAGES	24 650 €
BATIMENTS COMMUNAUX GROSSES REPARATIONS	279 930 €
BATIMENTS CULTURELS GROSSES REPARATIONS	411 940 €
BATIMENTS SCOLAIRES GROSSES REPARATIONS	203 300 €
BATIMENTS SPORTIFS GROSSES REPARATIONS	408 600 €
CIMETIERES	180 000 €
DOMAINE PUBLIC	530 700 €
ESPACE VERT - ENVIRONNEMENT	328 500 €
FONCIER - PLU	85 000 €
GROUPE SCOLAIRE LV	113 760 €
LAC	90 650 €
MATERIELS ROULANTS	133 000 €
MOBILIER, MATERIEL, INFORMATIQUE	506 430 €
MOBILITE	125 875 €
OPERATION ECONOMIE D ENERGIE	389 200 €
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	51 200 €
RECONSTRUCTION VOIRIE	1 623 445 €
RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC ET ENFOUISSEMENT	929 645 €
VIDEOPROTECTION	50 000 €
CONSEIL DE QUARTIER	30 000 €
SLGBC 2	83 000 €
Hors opération	36 600 €
Total général	**10 814 619 €**

Parmi ces opérations, certaines sont gérées en autorisations de programmes et crédits de paiements (AP/CP). Le tableau suivant reprend les AP/CP se poursuivant au-delà de 2025.

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	*Montant global de l'AP*
Stratégie locale de gestion de la bande côtière II		- €	61 724 €	83 000 €	124 000 €	**268 724 €**
Reconstruction de voirie	515 615 €	964 634 €	402 999 €	1 623 445 €	315 244 €	**3 821 937 €**
Matériel roulant		214 221 €	104 357 €	133 000 €	133 922 €	**585 500 €**
Rénovation éclairage public et enfouissement de réseaux			21 884 €	929 645 €	294 471 €	**1 246 000 €**

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-24-BF
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Equilibre général du budget

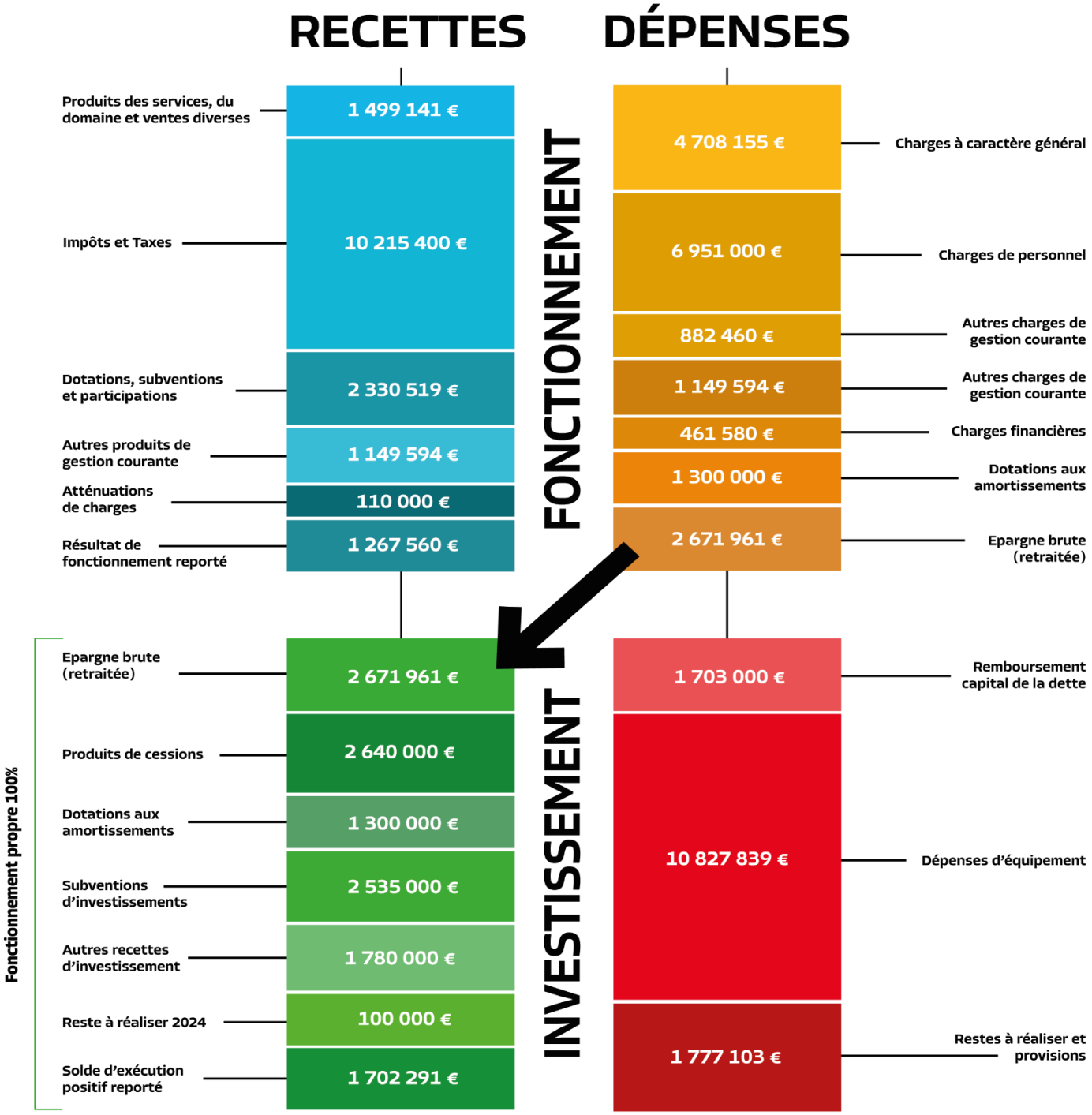

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-24-BF
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Budgets annexes

Budget Parkings

La politique de stationnement reste inchangée, avec les objectif suivants :

- favoriser la rotation des véhicules en cœur de station,
- privilégier le stationnement longue durée vers les parkings excentrés moyennant un tarif plus avantageux
- offrir aux Canaulais la possibilité de stationner leur véhicule de manière illimitée et dans toute la ville à un tarif inchangé de 25 euros par an (et 15 euros par voiture supplémentaire du foyer).

Pour améliorer encore le stationnement sur la station, la zone payante a été élargie, ce qui permet de limiter les « voitures ventouses » qui occupent les places gratuites de façon illimitée.

Les prix n'ont pas été augmentés depuis 2023, tant pour les tarifs horaires que pour le macarons (inchangé depuis sa création).

Les recettes réelles inscrites en 2025 s'élèvent à 1 055 000 € pour les droits de stationnement et 300 000 € pour les forfaits post stationnement.

Chaque année, ces recettes permettent de financer les frais de personnels affectés à la surveillance et au contrôle du stationnement ainsi que les frais d'entretien et de collecte des horodateurs.

Les marges de manœuvre de ce budget nous permettent de prévoir également le lancement durant cette année des navettes inter-quartiers.
Le cahier des charges élaboré pour ces navettes suite à plusieurs mois de travail et de concertation a fait l'objet d'un appel d'offre de la Communauté de communes (qui a une délégation de compétence spécifique de la Région pour ces transports), pour l'instant infructueux au regard des prix exorbitants proposés par les transporteurs.
Un nouvel appel d'offre légèrement modifié va être lancé par Médoc Atlantique en espérant qu'il sera plus fructueux.

Comme en 2024, un excédent de 450 000 € est reversé au budget principal.

L'autofinancement restant et les excédents cumulés des années antérieures permettent de financer sans emprunt les dépenses d'investissement :

- 150 000 € pour les études sur le pôle d'échange multimodal (dans le cadre de l'autorisation de programme dédiée) ,
- 169 000 € pour l'acquisition d'horodateurs (renouvellement et installations nouvelles),
- 96 000 € pour l'installation d'un bloc sanitaire sur le parking de Longarisse,
- 75 500 € pour les études en vue de la réfection du parking Carnot.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-24-BF
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Budgets Eau et Assainissement

La gestion des services publics d'eau et d'assainissement est confiée par délégation (DSP) à une entreprise privée. Par conséquent, dans la section de fonctionnement du budget, les écritures concernent principalement les recettes provenant de la vente d'eau (part de la collectivité) et les dépenses liées aux frais financiers. Les investissements, quant à eux, demeurent à la charge de la commune.

Assainissement

Chaque année des travaux de renforcement des réseaux. Cette année, la voie traitée est celle du Baganais, pour 450 000 €.

La présence naturelle de sulfure d'hydrogène dans les canalisations et dans les circuits de la station d'épuration détériore les bétons ce qui rend nécessaire des travaux de réfection. Ils sont budgétés pour 91 000 € auxquels s'ajoutent 290 116 € de restes à réaliser de 2024.

L'étude globale pour la rédaction d'un schéma directeur de l'eau et de l'assainissement commencée en 2024 se poursuivra cette année pour un coût total sur les deux années de 180 000 € (réparti sur les deux budgets annexes).

Les différents financeurs publics potentiels sont sollicités dans une recherche permanente de financements extérieurs (Département et surtout l' Agence de l'Eau). Ce sont ainsi 200 000 € de recettes de subventions d'investissement qui sont attendus sur cette exercice.

Le coût des travaux et aménagements rendus nécessaires par l'ancienneté des réseaux augmente du fait de l'inflation sur les matériaux et prestations. C'est pourquoi il est nécessaire de faire évoluer simultanément le prix du service rendu aux usager, dans une proportion équivalente à l'inflation. Cela est d'autant plus inévitable que les recettes assises sur les volumes consommés et le nombre de branchements, et que ceux-ci ont tendance à stagner. Cette mesure permet de préserver les capacités financières de ce budget et donc de conserver les moyens de poursuivre l'entretien et le renforcement des réseaux.

Malgré les subventions attendues, des emprunts seront naturellement nécessaire pour assumer ces dépenses importantes (642 518 € cette année).

Eau potable

Le fonctionnement de ce budget est semblable à celui de l'assainissement collectif, dans le cadre de la délégation de service public.

Là encore, les besoins en investissement sont importants, pour des raisons similaires.

835 000 € de dépenses d'équipement sont proposés au budget primitif. Les opérations les plus significatives programmées cette années sont les suivantes :

- remplacement des réseaux au niveau du Het Club : 200 000 €
- renouvellement de réseaux et branchements rue George Bizet : 160 000 €
- poursuite du réseau d'adduction depuis le stade Albert François vers Talaris : 200 000 €
- renforcement de 450 mètres linéaires de canalisation à Narsot : 89 000 €

Pour suivre l'évolution des besoins financiers qui découlent des travaux, il apparait nécessaire d'indexer sur l'inflation la part collectivité payées par les usagers.

Ces travaux pourront bénéficier de subventions du Département pour 20 000 €. D'autres financements publics seront sollicités auprès de l'Agence de l'Eau, mais ne sont pas inscrits au budget primitif, par prudence dans l'attente de sa décision.

Pour équilibrer la section d'investissement, un emprunt de 911 943 € est inscrit. Il n'a pas vocation a être intégralement mobilisé, au regard de l'avancement réel des travaux et des subventions complémentaires attendues.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-24-BF
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Programmation des investissements sur les réseaux et équipements d'eau et d'assainissement

Le niveau d'emprunt indiqués pour le budget 2025 ne tiennent pas compte des opportunités offertes par le 12ème programme de l'Agence de l'Eau, doté d'un fonds de 2 milliards d'euros. Dans le cadre de ce programme « eau et climat », l'agence entend soutenir les collectivités par des subventions pouvant atteindre 50% de la dépense.

Pour bénéficier au mieux de cette opportunité, la ville va devoir accélérer ses investissements et donc contracter sur les trois prochaines années sont programme pluriannuelle d'investissement (PPI) initialement prévu sur une période plus longue.

Il s'agit notamment de traiter au mieux l'enjeu des rejets dans le bassin d'Arcachon et leurs conséquences sur la conchyliculture.
Ce PPI intègre également les renouvellements des réseaux d'adduction d'eau pour améliorer les rendements (réduction des fuites).
Il prévoit enfin de moderniser les équipements de traitement de l'eau potable et des eaux usées.

Les subventions permettront de réduire la charge nette sur ces budgets, mais l'accélération du PPI va nécessiter un effort financier de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-24-BF
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Budget Transports

Ce budget est destiné à financer un service municipal de transport scolaire gratuit pour les familles, couvrant l'exploitation des bus, leur entretien et les salaires des chauffeurs. Il contribue également au transport des élèves se rendant au lycée d'Andernos.

Les principales sources de financement sont les subventions de la Région, à hauteur de 54 000 € et une subvention du budget principal de 90 000 €, permettant ainsi d'assurer la gratuité de ce service.

La section d'investissement ne comporte que des écritures d'ordre, le dernier emprunt étant soldé depuis l'an passé.

Budget Golfs

Les trois golfs municipaux (l'Ardilouse, la Méjanne et le Baganais) sont gérés par le biais de concessions de service public et d'une convention de mise à disposition pour le dernier.

En raison de la nature de ces contrats, ce budget inclut peu de dépenses courantes, que ce soit en termes de fonctionnement (principalement des impôts et taxes s'élevant à 18 000 € et des intérêts d'emprunt de 8 933 €) ou d'investissement (remboursement d'emprunt de 42 000 €).

En recettes, les redevances versées par les trois exploitants s'élèvent à 480 000 €. Ce budget est largement excédentaire ce qui permet de reverser 320 000 € au budget principal (montant identique depuis 2023).

Budget Camping

Depuis février 2017, le camping municipal « Les Jardins du Littoral » et l'aire de camping-cars du Huga sont exploités sous forme de régie intéressée. Dans ce cadre, tous les revenus générés par ces deux équipements sont directement intégrés au budget annexe de la commune. La collectivité verse une contribution au délégataire, dont le montant est déterminé par le contrat de délégation.

Cette année est marquée par l'extension du terrain de camping, avec la création de nouveaux emplacements. Leur nombre passe de 180 à 290.

Il s'agit là de répondre au problème majeur de nombreux employeur canaulais, y compris la Mairie : le logement des saisonniers.
L'extension du camping permettra d'augmenter le nombre de place et d'améliorer les conditions d'accueil pour les saisonniers .Quatre publics sont ici ciblés :
- Les employés saisonniers des entreprises locales (restauration, hôtellerie, commerces) ;
- Les maîtres-nageurs sauveteurs ;
- Les gendarmes nationaux déployés en renfort estival ;
- les agents saisonniers de la police municipale et du service culture.

L'opération a été engagée comptablement et opérationnellement en 2024. Le total des restes à réaliser et des crédits nouveaux en investissement s'élève à 1 934 188 € (respectivement 1 447 988 € et 486 200 €).

Le fonds de roulement constitué en prévision les années passées sera mobilisé. Pour autant, le recours à l'emprunt reste nécessaire, à hauteur de 1 342 194 €, dont un million a été contractualisé en 2024.

Naturellement, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent, leur total prévisionnel étant de 655 702 €. Certaines d'entre elles sont propre à cette année de lancement, notamment les honoraires pour l'accompagnement à la création d'une structure de gestion du camping à partir de novembre (19 620 €) ou encore les frais de calages des mobil-homes et d'ouvertures de compteurs (44 200 €).

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-24-BF
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Les recettes prévisionnelles sont également en forte progression, dans le cadre de ce nouveau périmètre. Les produits des locations et prestations diverses (chapitre 70) devraient atteindre 780 875 € (contre 443 378 € réalisés en 2024).

Cela permettra d'une part d'assumer le remboursement des emprunts mais également de dégager des ressources nouvelles pour la ville.

Budget Forêt

Le budget forêt est basé sur des produits issus de la vente de bois. Ce budget supporte en fonctionnement des dépenses principalement consacrées à la masse salariale des agents de la régie communale et à l'entretien du matériel.

Des difficultés administratives liées à l'obtention du label PEFC ont empêché les ventes de bois en 2024 (hormis les souches). Cela a généré un déficit qui sera comblé cette année en procédant à la vente des coupes prévues en 2024 et en 2025 dans le cadre du plan de gestion. Ainsi le produit des coupes de bois est évalué cette année à 385 000 €.

Les charges à caractère général comprennent les frais de fonctionnement des véhicules et l'adhésion à l'association syndicale autorisée de défense de la forêt contre les incendies (ASA DFCI).
Les charges de personnel représentent le premier poste de dépense à 128 000 €.Il est soumis aux mêmes effets d'augmentation que ceux décrits pour le budget principal.

En section d'investissement, 150 000 € sont prévus pour l'acquisition d'un tracteur, financés principalement par un emprunt de 125 208 €.

Budget lotissement « La Cousteyre 3 »

Créé en 2022, ce budget vise à suivre les dépenses et recettes liées à une opération de viabilisation et de vente de terrains en lots aménagés à La Cousteyre.

À terme, ce budget doit présenter un solde financier positif. Cependant, l'objectif n'est pas de générer des excédents importants, mais plutôt d'obtenir un coût au mètre qui permette de vendre à un prix abordable et ainsi faciliter l'accession à la propriété des habitants de Lacanau.

Les seuls crédits prévus cette année portent sur la suite des études pour la rédaction de la demande de permis d'aménager, pour un total de 15 000 €.
L'équilibre de la section de fonctionnement se fait par l'inscription de crédits de cessions de terrains aménagés.

Les écritures de cessions et la reprise du déficit porte la section d'investissement à 29 494 €, équilibrée par l'inscription d'un emprunt qui n'a pas vocation à être mobilisé, car la trésorerie du budget principal permet d'effectuer les décaissements pour les paiements de études, dans l'attente de la vente effective des terrains.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-24-BF
Date de réception préfecture : 15/04/2025